

Création du réseau des lycées des métiers d'art

▀ Constats préalables

- peu de communication entre établissements du même type (méconnaissance entre eux)
- différence de niveaux de diplômes et manque d'appariement des pratiques
- pas ou peu d'échanges d'élèves – peu d'affectations complémentaires en fin d'un cursus
- demande des professionnels : de plus en plus de polyvalence, spécialisation, qualification
- oeuvres d'art communes inexistantes
- énergie et manque d'efficacité en stratégie de communication (chacun communique pour son établissement)- multiplication des salons

▀ Objectifs

- plan de communication commun (plaquettes d'info communes)
- multiplicité des lieux de communication et efficacité des énergies déployées (un lycée peut se déplacer pour communiquer pour les trois autres)
- convention de partenariat entre les trois établissements et accès au LDM
- affectations/orientations facilitées inter-établissement au sein du réseau en fin de cursus (spécialisation autre)
- spécialisation et polyvalence des jeunes diplômés
- réponse à la demande du milieu professionnel
- renforcement des filières fragiles (formations en un an)
- harmonisation des pratiques, richesse pédagogique (rencontre des équipes pédagogiques)
- un siège commun à l'association française du développement de l'enseignement technique (AFDET), avec création d'une section dans le Jura, qui n'existe pas actuellement

▀ Moyens

- arrêté ou création officielle rectorale du pôle artistique académique (ou réseau des lycées des métiers d'art de l'académie de Besançon) avec comité de pilotage
- extension de ces pôles au plan national et échanges inter-académiques, académie de Besançon pilote de ce projet
- convention inter-établissements avec création du "pôle artistique de l'académie de Besançon" Bois/Métal/Horlogerie-bijouterie et détermination des objectifs et du comité de pilotage
- rencontre régulière des équipes (chefs d'établissements, chefs des travaux, enseignants de spécialités)
- inclusion de places prioritaires pour élèves du pôle en cas de demande d'affectation dans un des établissements sous convention
- salons/forum : stand commun avec plaquettes de communication communes, panneaux/tryptiques de communication communs, financements partagés

▀ Méthode

- pilotage partagé des établissements membres du pôle artistique académique
- réunion d'harmonisation inter-établissements organisée par le comité de pilotage
- coordination humaine, pédagogique, stratégie de communication, orientation /affectations

▀ Évaluation

- évaluation sur les années à venir du nombre d'élèves diplômés dans 2 filières
- relation constante, adaptation, remodelage en fonction besoins et demande du milieu professionnel
- compte-rendu annuel : IEN/ET, DAFPIC, recteur (remis par comité de pilotage)